

Séance ordinaire du conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres, tenue le 10 août 2015, à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et des conseillers suivants :

Violette Bouchard
Patrice Desgagnés
Viateur Tremblay

Ginette Claude
Céline Dufour
Noëlle-Ange Harvey

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le conseiller Patrice Desgagnés est arrivé à 19h35 et fait parti intégrante des résolutions #2015-08-272 et suivantes

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 août 2015 ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015;
3. Adoption des comptes payés et à payer du mois de juillet 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 133 291.64 \$;

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

4. Dépôt du rapport financier au 30 juin 2015;
5. Adoption du règlement #2015-09, règlement visant à abroger le règlement #2006-07, de façon à ce que ce soit la même personne qui assume le poste de directeur-général, secrétaire-trésorier;
6. Inscription au séminaire PG Solutions;
7. Achat de boutons de revers aux armoiries de la municipalité;
8. Inscription de Johanne Fortin au colloque de zone de l'ADMQ les 17-18 septembre;
9. Signature du contrat de Daniel Tremblay suite à ses 3 mois d'évaluation;
10. Appui à la nation Huronne-Wendat concernant la protection du Nionwentsio;
11. Adhésion à CIHO-FM en tant que membre corporatif;
12. Invitation au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Charlevoix;
13. Rescinder la résolution #2015-05-156, prix de location des espaces locatifs à la halte du Pilier;
14. Location des locaux de la Halte du Pilier;

EDUCATION / FAMILLE / SANTÉ

15. Dépôt du procès verbal de la séance du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous du 24 juillet 2015;

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME

16. Programme Accès-Loisir par la Table des loisirs de la MRC de Charlevoix;
17. Autorisation à ULS de la Capitale-Nationale de réaliser l'inventaire via parc-o-mètre de nos infrastructures de loisir et de sport;
18. Adoption du protocole d'entente à intervenir avec Isle-aux-Coudres Kitesurf concernant la Halte du Pilier;
19. Achat de publicité pour la 15^{ième} édition du tournoi de golf annuel de Sport Action;
20. Demande particulières du Festival de Folklore de l'Isle-aux-Coudres;

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

21. Résolution relative aux modalités de versement de la TECQ 2014-2018;
22. Achat d'un moteur Stihl et d'un émondoir;
23. Modification de la résolution #2015-07-248, appel d'offres pour un camion neuf pour les travaux publics;
24. Dépôt de la note technique pour le rehaussement du chemin des Coudriers par Tetra-Tech;
25. Demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
26. Demande d'aide financière au MTQ pour le transport adapté 2015;
27. Installation d'un deuxième duo de dos d'âne au quai de l'Anse;

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

28. Mandat à un ingénieur pour une formation sur les procédures à suivre pour l'ouverture des bornes incendies versus notre réseau;

URBANISME

29. Demande d'appui auprès de la CPTAQ de M. Guylain Tremblay;
30. Dépôt de l'acte de servitude de drainage et de non-construction par la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres au Ministère des Transports;

VARIA

31. Rencontres et représentations;
32. Période de questions;
33. Levée de la séance.

#2015-08-258 Adoption de l'ordre du jour du 10 août 2015

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour du 10 août 2015 et de garder le varia ouvert.

#2014-08-259 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

#2015-08-260 Adoption des comptes payés et à payer du mois de juillet 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 133 291.64\$

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de juillet 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 133 291.64\$

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS JUILLET 2015	
Masse salariale	23 654.01 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	951.05 \$
Dominic Tremblay (cellulaire et dépenses)	171.61 \$
Élisabeth Tremblay (remboursement camp de jour)	51.58 \$
Brigitte Dufour (camp de jour remb.)	179.00 \$
Pierre Harvey	8.00 \$
Place aux Jeunes Charlevoix	50.00 \$
SPCA Charlevoix	6 090.00 \$
Club bon Cœur des Cardiaques de Charlevoix	25.00 \$
Fondation Hôpital de Baie St-Paul	100.00 \$
Sclérose en Plaques de Charlevoix	100.00 \$
Normand Desgagnés	1 724.63 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres	2 944.82 \$
Constructions S.G. Dufour	27 065.13 \$
La Croix-Rouge	182.70 \$
Organisme Bassin Versant	150.00 \$
Zoé Pelletier (remboursement camp de jour)	15.97 \$
Céline Dufour (remboursement inauguration halte routière)	25.38 \$
Revenu Canada (remises Juillet 2015)	4 059.33 \$
Revenu Québec (remises Juillet 2015)	9 426.06 \$
Pétroles Irving	773.74 \$
VISA	1 303.48 \$
Hydro Québec	1 672.54 \$
Bell Mobilité	89.38 \$
SOUS-TOTAL :	80 813.41 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	87.17 \$
Hydro Québec	2 003.64 \$
SOUS-TOTAL :	2 090.81 \$

COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	
Hydro Québec	
Sanctions Administratives pécuniaires	5 043.56 \$
SOUS-TOTAL :	0.00 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation W. Boudreault	43.32 \$
Ancrage Isle-aux-Coudres	7 000.00 \$
Atelier Zig-Zag	4.03 \$
Autobus Marcel Harvey (transport adapté)	2 155.78 \$
Béton Dallaire (Halte routière)	799.08 \$
Bureauthèque Pro	767.30 \$
Club des Aînés - FADOQ	35.00 \$
Communication Charlevoix Inc. (du 01 juillet au 30 juillet 2015)	459.67 \$
Excavations de l'Isle Inc. (Lit séchage/ terrain G.Pedneault))	600.75 \$
Groupe Signalisation	62.09 \$
Groupe Carococo Inc.	9 266.99 \$
Atelier Flammèche, Ian fournier (camp de jour CD)	567.41 \$
Entreprises Jacques Dufour (achat d'enrobé bitumineux)	1 239.43 \$
GénieArp (mandat relevé de terrain)	15 521.63 \$
Lou-Tec	55.08 \$
Lynda Tremblay (ménage édifice municipal)	1 341.67 \$
Martin Tremblay	146.00 \$
MRC Charlevoix	383.33 \$
Promotion A.T.	245.11 \$
Quincaillerie Castonguay	2 792.60 \$
Quincaillerie Dufour	268.77 \$
Sélection du Reader's Digest	28.15 \$
Signal Services (Dos d'ânes quai St Louis et flèches pour camion voirie)	2 330.77 \$
Station de gaz Hélène Harvey	29.00 \$
Tetra Tech (honoraires prof. Ch Coudriers et Mouillage)	2 147.89 \$
Ville de Baie St-Paul	162.00 \$
Valère d'Anjou (café)	66.00 \$
SOUS-TOTAL :	48 518.85 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Quincaillerie Castonguay	51.96 \$
Sani Charlevoix	1 816.61 \$
SOUS-TOTAL :	1 868.57 \$
GRAND TOTAL :	133 291.64 \$

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

#2015-08-261 Dépôt du rapport financier au 30 juin 2015

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le rapport financier au 30 juin 2015.

#2015-08-262 Adoption du règlement #2015-09, règlement visant à abroger le règlement #2006-07, de façon à ce que ce soit la même personne qui assume le poste de directeur-général, secrétaire-trésorier

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement #2015-09, règlement visant à abroger le règlement #2006-07, de façon à ce que ce soit la même personne qui assume le poste de directeur-général, secrétaire-trésorier.

RÈGLEMENT #2015-09

RÈGLEMENT VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT #2006-07, DE FAÇON À CE QUE CE SOIT LA MÊME PERSONNE QUI ASSUME LE POSTE DE DIRECTEUR-GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

ATTENDU QUE la municipalité en mai 2006 se prévalait des articles 212 et 212.1 du *Code municipal* pour scinder le poste de directeur général et de secrétaire trésorier de façon à ce que 2 personnes occupent ces postes ;

ATTENDU QUE la municipalité désire revenir à un seul poste regroupant le titre de directeur général, secrétaire-trésorier tel que le prévoit le *Code municipal* à l'article 210 ;

« **210.** Toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal. Le secrétaire-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2, le directeur général. »

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter aux pouvoirs et obligations du directeur général d'autres pouvoirs et obligations que ceux prévus au *Code municipal* ;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 8 juin 2015 par la conseillère Noëlle-Ange Harvey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le **#2015-09 RÈGLEMENT VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT #2006-07, DE FAÇON À CE QUE CE SOIT LA MÊME PERSONNE QUI ASSUME LE POSTE DE DIRECTEUR-GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER** soit adopté

Article 1 Objet

Le présent règlement a pour objet d'abroger le règlement #2006-07, «règlement ayant pour objet d'ajouter aux pouvoirs et obligations du directeur général et de prévoir que des personnes différentes seront titulaires du poste de « directeur général » et du poste de « secrétaire-trésorier »;

Article 2 Regroupement des postes de directeur général et de secrétaire-trésorier

Une seule personne assumera le poste de directeur général secrétaire-trésorier lequel est le fonctionnaire principal de la municipalité, tel que le prévoit le *Code municipal* article 210 ;

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'ISLE-AUX-COUDRES, CE DIXIÈME JOUR D'AOÛT 2015

Dominic Tremblay, maire

Johanne Fortin, directrice générale

#2015-08-263 Inscription au séminaire PG Solutions

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire Mesdames Marie et Brigitte Dufour au séminaire de PG Solutions pour un montant de 520\$ plus taxes et frais inhérents. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-08-264 Achat de boutons de revers aux armoiries de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de commander 1 000 boutons de revers aux armoiries de la municipalité au coût de 1.75\$ chacun auprès de Estampe Ray pour un montant total de 1 750\$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-08-265 Inscription de Johanne Fortin au colloque de zone de l'ADMQ les 17 et 18 septembre 2015

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire Johanne Fortin au colloque de zone de la Capitale de l'ADMQ les 17 et 18 septembre à Duchesnay au coût de 175\$ par personne plus taxes et frais inhérents. Par la présente, la dépense et les frais inhérents ainsi que leurs paiements sont autorisés.

#2015-08-266 Signature du contrat de Daniel Tremblay suite à ses trois mois d'évaluation

Considérant que l'employé municipal Daniel Tremblay aura terminé sa période d'évaluation de trois mois le 21 août prochain et que cette dernière s'avère positive;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard, secondé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à la majorité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail de M. Daniel Tremblay tel qu'accepté par le conseil. La conseillère Noëlle-Ange Harvey mentionne son intérêt familial, n'a pas participé à la discussion et n'a pas tenté d'influencer le vote.

Appui à la Nation Huronne-Wendat concernant la protection du Nionwentsio

Ce point est reporté à une séance ultérieure

#2015-08-267 Adhésion à CIHO-FM en tant que membre corporatif

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion en tant que membre corporatif à CIHO-FM pour un montant de 250\$ taxes incluses pour l'année 2015-2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-08-268 Invitation au Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Charlevoix

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire le maire Dominic Tremblay pour un montant de 160\$ au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Charlevoix le 21 août au club de golf Le loup de Baie-Saint-Paul. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-08-269 Rescinder la résolution #2015-05-156, prix de location des espaces locatifs à la Halte du Pilier

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution #2015-05-156 concernant le prix de location des espaces locatifs de la Halte du Pilier.

#2015-08-270 Location des locaux de la Halte du Pilier

Considérant qu'une seule demande nous est parvenue pour la location des locaux de la Halte du Pilier;

Considérant que cette location favorisera la mise en place d'une nouvelle entreprise qui diversifiera l'offre touristique de l'Isle-aux-Coudres ainsi que les services de loisirs aux insulaires;

Considérant qu'il est du devoir de Suroît Aventures de respecter les lois et règlements en vigueur;

Considérant qu'aucune préparation (cuisson) de nourriture n'est autorisée sur place;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, à titre de projet pilote, la signature d'un bail de location des locaux de la Halte du Pilier à Suroît Aventures pour une période maximale de 3 mois soit jusqu'à la mi-octobre pour un montant mensuel de 300\$;

Que Suroît Aventures présente à la municipalité une preuve d'assurance en vigueur en tant que locataire;

Que les coûts de location soient à réévaluer pour la prochaine saison touristique;

Que le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer le bail au nom de la municipalité.

Arrivée du conseiller Patrice Desgagnés à 19h35.

EDUCATION / FAMILLE / SANTÉ

#2015-08-271 Dépôt du procès verbal de la séance du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous du 24 juillet 2015

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le procès-verbal du 24 juillet 2015, de la Corporation Restons Chez Nous.

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME / COMMUNICATIONS

#2015-08-272 Programme Accès-Loisir par la Table des Loisirs de la MRC de Charlevoix

Attendu que les municipalités de la MRC de Charlevoix souhaitent améliorer les conditions de vie de leurs citoyen(ne)s, dont ceux et celles qui vivent des situations de pauvreté et d'exclusion sociale;

Attendu que le souhait de favoriser l'accès aux loisirs se dégage de plusieurs consultations citoyennes tenues dans la MRC de Charlevoix avec des parents (Voix des parents), des jeunes de 12 à 17 ans (CADJ) et des aînés (MADA). Conséquemment, l'accessibilité aux loisirs est l'une des sept priorités de l'approche territoriale intégrée (ATI) de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ATI, en place dans la MRC de Charlevoix depuis 2013;

Attendu que l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

Attendu que la présentation d'*Accès-Loisirs Québec*, organisée par la Table en loisir de la MRC de Charlevoix à l'automne 2014, a suscité la volonté d'implanter le programme Accès-loisirs (personnes de 18 ans et plus), dont les objectifs sont :

- Favoriser l'accès gratuit aux activités de loisirs aux familles et aux personnes seules vivant une situation de faibles revenus.
- Promouvoir le respect et la dignité des personnes.
- Réduire les inégalités sociales entre les membres d'une même communauté.
- Offrir la possibilité à d'autres villes et municipalités de développer un projet d'accessibilité aux loisirs.
- Créer une concertation et une synergie entre différents partenaires à partir d'une initiative concrète de lutte à la pauvreté qui répond aux besoins de la communauté.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres offre 4 accès gratuit (1 zumba, 1 yoga, 1 planche à pagaie, 1 ping-pong) pour des personnes de 18 ans et plus en situation de faible revenu, pour la première phase du projet d'implantation du programme Accès-Loisirs, qui se réalisera entre juillet et décembre 2015.

Que la municipalité s'engage à préciser les informations suivantes sur chacun des loisirs offerts : l'endroit où aura lieu l'activité (adresse), la description de l'activité (qu'est-ce que c'est, s'adresse à qui, le nombre de places offertes, horaire de l'activité, équipement requis) et les transmette à la personne responsable (responsable ATI MRC de Charlevoix).

Que la municipalité confie à un membre de son personnel administratif la tâche de vérifier les preuves de revenus et de prendre les inscriptions, dans le respect des principes de confidentialité.

Que la municipalité contribue au développement des autres phases du programme, par la participation de son délégué à la Table en loisirs de la MRC de Charlevoix.

#2015-08-273 Autorisation à ULS de la Capitale-Nationale de réaliser l'inventaire via parc-o-mètre, de nos infrastructures de loisir et de sport

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser ULS de la Capitale-Nationale à réaliser l'inventaire de nos infrastructures de loisirs et de sports via parc-o-mètre le tout sans frais pour la municipalité.

Adoption du protocole d'entente à intervenir avec Isle-aux-Coudres Kitesurf concernant la Halte du Pilier

Ce point est reporté à une séance ultérieure

#2015-08-274 Achat de publicité pour la 15^{ième} édition du tournoi de golf annuel de Sport Action

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement à la 15^{ième} édition du tournoi de golf de Sport Action, le 12 septembre 2015 au Manoir Richelieu, par l'achat d'une publicité d'un montant de 100\$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-08-275 Demandes particulières du Festival de Folklore de l'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au comité Festival de folklore de l'Isle-aux-Coudres un montant de 500\$ comme aide financière;

Que la municipalité accepte que les logos et publicités du festival soient affichés sur le site conditionnellement à l'acceptation de la Fabrique St-Bernard;

Que la municipalité autorise le comité à utiliser, pour le stationnement, l'arrière de l'usine de filtration ainsi que le terrain devant l'usine;

Que la municipalité autorise l'installation d'une publicité sur celle du club de motoneige conditionnellement à l'acceptation du club de motoneige et seulement après que Les Productions Euphorie ait terminé leur saison.

Que la municipalité ne peut donner d'autorisation tant qu'à la demande d'affichage sur les poteaux d'Hydro Québec ou de Bell, de même que la municipalité ne peut donner d'autorisation pour l'installation d'une bannière qui traverse un chemin du MTQ. Il est de plus interdit de se stationner à l'éco-centre.

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

#2015-08-276 Résolution relative aux modalités de versement de la TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux (chemin des Coudriers et chemin du Mouillage) jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#2015-08-277 Achat d'un moteur Stihl et d'un émondoir

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un moteur Stihl et d'un émondoir pour les travaux publics, pour un montant de 654.68\$ taxes incluses auprès de Location Galiot Inc. (Lou-Tec). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#20105-08-278 Modification de la résolution #2015-07-248, appel d'offres pour un camion neuf pour les travaux publics

Considérant que l'appel d'offres n'était pas prêt à temps pour recevoir les soumissions le 4 août 2015;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution #2015-07-248 afin d'y indiquer la date de réception des soumissions pour le 28 août 2015, 10h30.

#2015-08-279 Dépôt de la note technique pour le rehaussement du chemin des Coudriers par Tetra-Tech

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la note technique pour le rehaussement du chemin des Coudriers préparé par Tetra-Tech et qui propose 3 avenues différentes passant de 1 276 000\$ à 2 842 000\$ ou encore à 3 242 000\$ pour la 3^{ième} proposition.

#2015-08-280 Demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Attendu que la municipalité désire améliorer la sécurité de ses citoyens et par le fait même celle des usagers du chemin des Coudriers;

Attendu que l'amélioration des conditions favoriserait le développement touristique tout en améliorant la sécurité des usagers de la route;

Attendu que la municipalité entend débiter son projet de réfection dès 2015 en lançant les appels d'offres cet automne;

Attendu que les travaux d'entretien indiqué dans le PIIRL ne permettent pas de résoudre les problématiques du chemin des Coudriers;

Attendu que la municipalité entend mieux investir en réalisant des travaux qui vont assurer sa pérennité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet (AIRRL). Que la directrice générale soit et est autorisée à signer tout document donnant effet à cette résolution.

#2015-08-281 Demande d'aide financière au MTQ pour le transport adapté 2015

Considérant que l'Isle-aux-Coudres est un secteur isolé, plus difficile à desservir en raison de sa situation géographique;

Considérant les besoins de transport des personnes handicapées pour des services souvent offerts en dehors de l'île;

Considérant que l'annexion de notre territoire au service de transport adapté, actuellement offert aux autres municipalités de Charlevoix nous a été refusé;

Considérant qu'il est difficile de faire des états financiers spécifiques et qu'il est nécessaire de confirmer au MTQ les résultats du service de transport adapté;

Considérant que le montant subventionné par le Ministère des Transports (MTQ) est inconnu de la municipalité au moment de faire le budget 2015;

Considérant que le service de transport adapté pourrait être remis en question si la municipalité doit faire face à un déficit;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres demande au MTQ de prendre en considération les particularités du service de transport adapté en lui octroyant une subvention en 2015 de 24 457\$ permettant d'assurer le service et d'éviter les prévisions de déficit élevé de ce service.

Prévisions budgétaires pour l'année 2015				
	Montant	TPS	TVQ	Total taxes nettes

REVENUS prévus				
Municipalité IAC	1 712.19\$			1 712.19\$
Contribution des usagers	250.00\$			250.00\$
Contribution du MTQ	24 760.00\$			24 760.00\$
Total				26 722.19\$

DÉPENSES prévus				
Administration	600.00\$			600.00\$
Rémunération répartition	2 200.00\$			2 200.00\$
Contrat taxi adapté	22 500.00\$	1 125.00\$	2 244.38\$	23 622.19\$
Publicité, Journal Le Phare	300.00\$			300.00 \$
Total				26 722.19\$\$

Confirmation des résultats des activités de l'année 2014				
	Montant	TPS	TVQ	Total taxes nettes
REVENUS				
Municipalité IAC	1 410.00\$			1 410.00\$\$
Contribution des usagers	266.00\$			266.00\$
Contribution du MTQ	24 759.00\$			24 759.00\$
Total				26 435.00\$

DÉPENSES				
Administration	600.00\$			600.00\$
Rémunération répartition	2 200.00\$			2 200.00\$
Contrat taxi adapté	22 500.00\$	1 125.00\$	2 244.38\$	23 622.19\$
	300.00\$			300.00 \$
Total				26 722.19\$\$

PS : je n'ai pas indiqué les taxes du contrat dans l'extranet 2014

#2015-08-282 Installation d'un deuxième duo de dos d'âne au quai de l'Anse

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un deuxième duo de dos d'âne pour les placer au Quai de l'Anse pour un montant de 276.80\$ plus taxes et transport auprès de Signel. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

#2015-08-283 Mandat à un ingénieur pour une formation sur les procédures à suivre pour l'ouverture des bornes incendies versus notre réseau

Considérant que notre réseau est susceptible de dépressurisation lors des procédures d'ouverture de bornes incendies;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater un ingénieur pour donner une formation sur les procédures à suivre lors de l'ouverture des bornes incendies en évitant la dépressurisation ou les bris pouvant être causés au réseau. La firme Tetra-Tech, anciennement BPR, qui a construit le réseau est mandaté à un tarif horaire de 75\$ plus frais de transport, jusqu'à un maximum de 1 000\$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

URBANISME

#2015-08-284 Demande d'appui auprès de la CPTAQ de M. Guylain Tremblay

Considérant que M. Guylain Tremblay, président de 9101-3243 Québec Inc. demande à la CPTAQ la prolongation d'usage non agricole pour l'exploitation d'une sablière à l'Isle-aux-Coudres, lot 773;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de M. Tremblay pour la prolongation de l'exploitation d'une sablière à l'Isle-aux-Coudres, lot 773 pour une période additionnelle de 10 ans.

#2015-08-285 Dépôt de l'acte de servitude de drainage et de non-construction par la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres au Ministère des Transports

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer l'acte de servitude de drainage et de non-construction par la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres en faveur du Ministère des Transports, inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 8 juin 2015, sous le numéro 21-593-487.

VARIA

#2015-08-286 Motion de félicitations

Une motion de félicitations est présentée par la conseillère Ginette Claude pour les pompiers de l'Isle-aux-Coudres qui ont gagné le premier prix lors du Festival des pompiers de Charlevoix aidés des pompiers de St-Urbain.

#2015-08-287 Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h05

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h20.

#2015-08-288 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance ordinaire du mois d'août 2015 à 20h20.

Dominic Tremblay, maire

Johanne Fortin, directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du **14 septembre 2015**. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.